



DEPOSER UNE PLAINTE POUR ESCROQUERIE ?

Par **chaudouet**, le **09/05/2011** à **20:23**

Bonjour,

Je suis écrivain public. Une jeune fille m'a demandé récemment d'effectuer la correction orthographique d'une thèse de 420 pages, qui venait d'être refusée par le jury. Après un rapide examen (nombre raisonnable de fautes d'orthographe), j'ai accepté de me charger de ce travail, dans un délai très court (moins d'une semaine) et pour un prix très bas (1,50 € par page soit 600 €, qu'elle m'a réglés très vite), compte tenu des ressources financières limitées de cette jeune fille (elle a insisté). J'ai très vite réalisé qu'une simple correction orthographique serait insuffisante pour rendre cette thèse acceptable, mais qu'une véritable réécriture de nombreux passages s'imposait, ainsi qu'une révision générale de la mise en forme. Emporté par mon élan, pressé par le temps très court, et désireux de satisfaire ma cliente, j'ai travaillé avec beaucoup de cœur et d'engagement (58 heures, soirées et week-end compris) et je suis allé bien au-delà du contrat initial, mais j'ai omis de réviser mon devis... Nous avons eu de nombreux échanges d'e-mails et de téléphone, elle a ajouté après coup une introduction et une conclusion, révisé elle-même plusieurs chapitres, j'ai revu l'intégralité des notes de bas de page, les titres et sous-titres, etc, etc. Ce n'est que la veille du jour de la livraison du texte corrigé que je lui ai demandé si elle accepterait un complément de prix : elle a accepté (verbalement) une somme supplémentaire de 2,5 € par page, soit 800 €, et m'a assuré (par écrit, dans un e-mail) qu'elle allait « dès le lendemain » chercher un financement auprès de sa directrice de recherche. Vous imaginez la fin de l'histoire : j'ai livré l'intégralité du texte corrigé et cette demoiselle refuse de payer un seul euro de plus... J'ai la conviction qu'elle savait depuis le début (et sa directrice également) que son texte souffrait de graves défauts et qu'elle m'a présenté les choses sous un angle « minimaliste » pour obtenir plus facilement mon accord et... un bon prix. Elle a profité de bout en bout de mon implication et de la qualité de mon travail, ajoutant en cours de route de nouvelles demandes, pour obtenir au final une thèse « acceptable » et, effectivement, elle a été reçue. Je lui reproche ce mensonge davantage encore que son refus de payer.

Je lui ai donc écrit en RAR que j'ai l'intention de déposer plainte contre elle pour escroquerie : pensez-vous que ce soit le bon « angle d'attaque » ? je vous remercie de me conseiller. O.
Chadouet, Toulouse

Par **Domil**, le **09/05/2011** à **20:35**

Vous avez été engagé pour un travail, et vous avez été payé pour. Vous avez été au-delà, sans accord écrit de la personne. Je ne vois pas où est l'escroquerie

Par **chaudouet**, le **09/05/2011** à **20:56**

Merci pour cette réponse si rapide mais... décourageante ! Il me semble que le mensonge (le terme escroquerie est sans doute trop violent, mais je n'en ai pas trouvé d'autre dans le code pénal) réside :

1) dans la présentation initiale d'un travail très réduit, alors que l'intéressée connaissait parfaitement la raison pour laquelle sa thèse avait été refusée (texte confus et souvent incohérent, défauts de mise en page) ;

2) dans l'acceptation (verbale) d'un complément de prix, et dans la promesse (non tenue) de payer ce complément de prix.

Trouvez-vous ces motifs trop légers pour déposer une plainte contre cette demoiselle ?

Par **Domil**, le **09/05/2011** à **21:03**

oui, elle ne vous a jamais demandé ce travail.

Imaginez que vous déposiez votre voiture au garage pour une révision classique et qu'au final, le garagiste vous dise "j'ai changé les pneus, ils ne me plaisaient pas" et exige que vous payez les 4 pneus ?

Ou que vous commandiez un objet et qu'on vous en livre deux en disant "je suis sûr que ça vous plaira", maintenant, payez